

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

---

27 JUIN 2000

---

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU PARLEMENT (1)

AMENDEMENT DE SEANCE

DEPOSE PAR MM. MILLER, WAHL, DUPONT, CHERON  
ET MME CORBISIER-HAGON

---

(1) Voir Doc. n° 84 (1999-2000) n°s 1 à 3.

### Amendement n° 1

A l'article 2, alinéa 3 *in fine*, après les mots «sauf en cas d'application de l'article 59, § 6», ajouter les mots «ou de l'article 64, § 2, alinéa 2».

#### *Justification*

Ainsi que cela est déjà prévu pour les interpellations, le huis clos ne peut être décidé pour le développement des questions orales envoyées en séance publique de commission par la Conférence des présidents.

R. MILLER.  
J.-P. WAHL.  
Ch. DUPONT.  
M. CHERON.  
A.-M. CORBISIER-HAGON.